

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band: 41 (2011)

Buchbesprechung: Chronique bibliographique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique bibliographique

Outre les recensions de MM. Matthieu de la Corbière [MdC], pour le Moyen Age, et Christian Grosse [CG], pour le XVIe siècle, notre Chronique porte cette année son attention jusqu'au XXe siècle grâce aux contributions de MM. Marco Cicchini [MC] et François Jacob [FJ].

Mathieu CAESAR, ***Le pouvoir en ville, Gestion urbaine et pratiques politiques à Genève (fin XIIIe-début XVIe siècles)***, coll. Studies in European Urban History (1100-1800), 25, Turnhout, éd. Brepols, 2011, 441 p.

Moyen Age

Cet ouvrage constitue une version remaniée de la thèse que M. Mathieu Caesar a soutenue en 2009 à l'Université de Genève, sous la direction de MM. les professeurs Franco Morenzoni et Denis Menjot. Sur la base de l'exploitation de sources conservée aussi bien aux Archives d'Etat de Genève et à la Bibliothèque de Genève, qu'à l'Archivio di Stato di Torino, M. Caesar propose l'étude des « politiques d'administration » de la Commune de Genève de la fin du XIIIe siècle au premier tiers du XVIe siècle.

L'ouvrage analyse, à travers six chapitres, la naissance de la Commune, les rapports de la cité avec la Maison de Savoie, les pouvoirs et les attributions de l'administration communale, les politiques en matière de maintien de l'ordre et de sécurité publique appliquées par la Communauté, la gestion financière de la Commune, enfin les ressources fiscales dont celle-ci disposait. L'étude s'appuie sur des annexes très abondantes (pp. 275-387), comprenant un glossaire, la liste des syndics (1289-1533) et une série de tableaux présentant les familles de l'élite gouvernante, les fonctionnaires communaux en exercice de 1364 à 1533 (secrétaires, receveurs généraux, crieurs), ainsi que les dépenses et les recettes de la Communauté (1379-1524), également exprimées sous forme de graphiques. On trouvera aussi le recensement des dons, subsides et levées extraordinaires accordés par les habitants (1356-1525), le détail des emprunts contractés par la Commune en 1454, 1457 et 1463, les listes des fermes communales et de leurs détenteurs de 1374 à 1534 (« introgos » du vin et du sel, halle dite vieille, gabelles), la table des taux de change de l'écu d'or de France (1398-1535), l'énumération des châtelains et vidomnes savoyards (1288-1527), le catalogue des assemblées des Etats de Savoie qui se sont tenues à Genève (1395-1512) et le dénombrement des tenanciers genevois de la Maison de Savoie (1433-1437). Un plan de Genève vers 1477, qui s'inspire malheureusement plus des travaux de Louis Blondel que des découvertes archéologiques et historiques récentes, et une carte

du duché de Savoie en 1430 permettent de situer le sujet. L'ouvrage s'achève par le descriptif des sources consultées, une bibliographie et un index des noms de personnes et de lieux.

Ainsi que le précise son auteur, cette publication ne constitue « ni l'histoire d'une ville, ni une histoire institutionnelle au sens classique du terme », mais forme « une histoire sociale des pratiques politiques », dans le but de comprendre « l'esprit des institutions ». Approfondissant les travaux de Edouard Mallet, Léopold Micheli, Henri Naef et Paul-Edmond Martin, entre autres, M. Caesar s'attache en particulier à revoir la nature, l'évolution et les conséquences des rapports de la Commune avec les comtes puis ducs de Savoie. En effet, sans pour autant appartenir aux domaines de la Maison de Savoie, la cité entretenait avec elle des rapports ambigus et complexes depuis le XIII^e siècle, veillant à s'appuyer sur elle pour garantir sa sécurité et courtisant ses faveurs pour assurer sa prospérité, tout en s'efforçant de la garder à distance. Ainsi, en dépit du protectorat qu'elle exerçait, des pouvoirs de police et de justice dont elle jouissait par délégation et de nombreuses et de constantes tentatives hégémoniques, la Maison de Savoie ne sera jamais parvenue ni à faire oublier les usurpations fondant sa puissance à Genève ni à se substituer pleinement à l'autorité épiscopale.

Au terme de son étude, M. Caesar estime que la rupture de Genève avec les ducs de Savoie, au tournant des XV^e-XVI^e siècles, résulte autant de la crise économique née de la concurrence des foires de Lyon et des conquêtes bernoises dans le contexte des guerres de Bourgogne, que du poids croissant des subsides imposés par la puissance ducale, de l'incapacité de cette dernière à assurer la sécurité de la cité, de la radicalisation et des abus de l'administration savoyarde, enfin d'une remise en cause du particularisme urbain dans les Etats de Savoie, comme ailleurs, dans le cadre d'une tentative de renforcement du pouvoir ducal. Ainsi, la crise de communication et de confiance qui, selon l'auteur, serait née dans la seconde moitié du XV^e siècle, aurait remis en cause le « caractère contractuel des rapports de pouvoir » instaurés à la fin du XIII^e siècle. M. Caesar met par ailleurs en évidence « la progressive augmentation des compétences de la Communauté », tout en soulignant que la cité tirait ses forces et sa stabilité d'une forte « conscience identitaire » et d'un large « partage de compétences et de responsabilités » au sein de la Communauté.

L'intérêt de l'ouvrage de M. Caesar réside aussi bien dans la mise en perspective de l'histoire de la Commune de Genève, de ses institutions et de son élite dirigeante dans le cadre de l'évolution de l'administration du comté puis duché de la Savoie qui est proposée et qui ouvre de nouvelles pistes de recherche, que dans l'exploitation minutieuse des sources produites par l'administration communale de Genève qui est opérée. Cette étude renouvelle ainsi en profondeur nos connaissances de la gestion municipale et de ses mécanismes. On prend en particulier conscience du poids des frais d'administration et des dépenses à caractère militaire qui absorbaient l'essentiel des

ressources de la cité. On mesure dès lors l'ampleur des problèmes – et par conséquent des tensions sociales et politiques – qu'engendraient les dons, les subsides et les levées régulièrement imposés aux habitants, tant pour subvenir aux dépenses extraordinaires que pour répondre aux sollicitations fréquentes des évêques et de la Maison de Savoie.

Il conviendrait maintenant de mener une étude aussi rigoureuse dans les sources produites par les administrations épiscopale et canoniale, qui restent en grande partie inédites, pour affiner nos connaissances de la gestion urbaine de Genève, pour comprendre les rapports entretenus par les divers pouvoirs de la cité et les interactions existant entre eux, enfin pour mieux appréhender les crises qui survinrent au tournant des XVe-XVIe siècles et qui aboutirent aux ruptures politiques et religieuses des années 1520-1530.
— MdIC

François DEMOTZ, « **Les clercs sont-ils des hommes comme les autres?** », dans *La Revue Savoisienne*, 150e année, 2010 (éd. 2011), pp. 87-105.

Le 150e numéro de *La Revue Savoisienne* ravira les médiévistes par la place réservée aux études consacrées aux élites, à la société et aux bâtiments castraux et religieux de l'ancien diocèse de Genève. Ainsi, après l'habituelle chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie dirigée par M. Joël Serralongue – où figure une présentation du volet haut-savoyard du projet européen « Anciens vestiges en ruine » consacré aux châteaux (pp. 72-78) –, et à côté des travaux de MM. Henri Comte, « Talloires et ses quatre églises » (pp. 115-160), Bernard Demotz, « La politique internationale des comtes de Savoie » (pp. 229-235) et Cédric Mottier, « La dynamique sociale des Cusinens : nobles notaires ou notaires nobles ? » (pp. 161-180), M. François Demotz propose une réflexion passionnante sur la formation des élites ecclésiastiques dans les Alpes.

Si le clergé « ne forme pas un corps social clairement distinct » à l'époque mérovingienne, il se singularise à partir du IXe siècle, suite à une série de capitulaires impériaux. Ainsi, naît au cours des IXe-XIe siècles un clergé formant un « groupe professionnel », une structure d'encadrement de la société et un modèle moral et social.

Dans les Alpes, comme ailleurs, les évêques et les chanoines cathédraux sont issus de l'élite régionale aux IXe-Xe siècles et jouent dès cette époque un rôle autant spirituel que politique. Leur rôle temporel s'exprime aussi par la formation de menses, par la condamnation solennelle des usurpations des laïcs et par le cumul des fonctions. A Genève, les prélats sont qui plus est très proches du pouvoir royal, tels Aymon et Giraud, archichanceliers du roi dans la seconde moitié du Xe siècle, et Hugues, intime de Rodolphe III en l'An Mil. Parallèlement, l'élite séculière renforce ses liens avec les monastères et le clergé régulier.

A la fin du Xe siècle, ce dernier commence à essaimer ses fondations, tandis que le réseau des églises rurales se densifie. La multiplication des lieux de culte s'observe dès la fin du VIIIe et surtout au cours du Xe siècle. Elle se traduit par la disparition des grands baptistères épiscopaux avant

l'An Mil et le regroupement des tombes autour des églises paroissiales. Le clergé préside aussi à l'organisation des pèlerinages, du culte des saints et des reliques dès l'époque carolingienne. Les dévotions à saint Maurice et à la Vierge occupent ainsi une place particulière dans les Alpes. Les cathédrales sont par ailleurs systématiquement pourvues d'une crypte monumentale, tandis que le développement des pratiques liturgiques impose d'importantes adaptations architecturales. Le clergé manifeste en fin de compte aux Xe-XIe siècles la «volonté de contrôler plus étroitement la société et de lui imposer des règles plus précises». Ainsi, après avoir œuvré à la pacification des conflits et contraint le comte Humbert à prêter un serment de paix dans les années 1020, l'Eglise impose la Trêve de Dieu dans les Alpes «savoyardes» dès 1037 et 1044. Par ailleurs, le «clergé participe au développement de la famille conjugale, sensible autour de l'An Mil», veille au respect des empêchements de consanguinité et déploie des instruments de répression, dont l'excommunication.

Les clercs s'affirment en «caste sacerdotale» grâce à leur vie exemplaire – la chasteté paraît devenir une condition à partir du XIe siècle – et grâce à leur haut degré d'instruction, répandu aussi bien dans l'élite ecclésiastique que dans le clergé local. Ils se distinguent en outre du reste de la société grâce à des privilèges «physiques» (espaces réservés dans les églises) et spirituels (rites religieux particuliers). L'adoption du modèle monastique, dès les IXe-Xe siècles, accentue la singularité des clercs et amène la construction d'espaces de vie communs (cloître, réfectoire, salle capitulaire) pour les chanoines cathédraux et ruraux. L'influence clunisienne se manifeste enfin par les nombreuses donations d'églises passées par les évêques en faveur de Cluny. Au début du XIe siècle, ce couvent reçoit l'église Saint-Victor de Genève pour y aménager un prieuré.

L'étude de M. François Demotz constitue une lumineuse synthèse des connaissances et livre des interprétations nouvelles. Nous nous permettrons cependant d'émettre quelques réserves sur les observations relatives à la formation des maillages décanaux et paroissiaux, en tout cas pour ce que nous en savons pour l'ancien diocèse de Genève. En effet, se fiant surtout aux analyses archéologiques, l'auteur suppose «une multiplication des paroisses dès l'époque carolingienne avec des territoires délimités formellement à partir du Xe siècle», la création des doyennés ruraux accompagnant la dissémination des lieux de culte. Le processus nous paraît avoir été plus tardif.

Si une charte datée de 653 prouve que les églises rurales du diocèse de Genève devaient disposer d'une autorité spirituelle et de revenus propres dès cette époque, comprenant le bénéfice, la dîme et le droit de sépulture, leur privilège de percevoir des aumônes et leur patrimoine foncier ne sont en revanche attestés qu'à partir du XIe siècle. De même, les lieux de culte ne semblaient pas jouir jusqu'à l'An Mil d'un ressort juridiquement et géographiquement délimité, les actes les insérant systématiquement au sein du territoire d'une *villa*, d'un *fiscum*, d'un *vicus* ou d'une *potestas*, et les

situant dans un cadre seigneurial. Seuls quelques cas semblent attester de formes de « proto-paroisses » dans lesquelles aires ecclésiale et seigneuriale se confondaient peut-être et où le seigneur accordait éventuellement au prêtre un pouvoir spirituel et des droits fiscaux englobant et pesant sur la totalité des habitants du territoire ainsi distingué.

Finalement, les sources laissent penser que le lieu de culte devint le centre d'une circonscription rassemblant des ressorts spirituels, juridiques et fiscaux à partir du premier quart du XI^e siècle. Puis le processus de territorialisation des églises rurales paraît avoir s'être intensifié au cours du XII^e siècle, peut-être suite au traité de Seyssel scellé en 1124. La formation des paroisses devait être pratiquement achevée au milieu du XIII^e siècle. 410 circonscriptions sont ainsi attestées en 1275, seule une trentaine ayant été apparemment créée entre la fin du XIII^e et le milieu du XIV^e siècle.

Entre la fin du XI^e et le premier quart du XII^e siècle, on relève qu'un à trois doyens participaient à la conclusion des actes scellés par les évêques de Genève. Leur nombre passa ensuite à quatre puis à cinq au cours du XII^e siècle. Ils étaient huit au milieu du XIII^e siècle. Tout porte donc à croire que les doyennés ne furent pas créés simultanément mais progressivement, sans doute au rythme de l'intensification du maillage paroissial. L'appellation primitive des décanats de Sallanches (dit des Bornes) et d'Aubonne (dit d'Outre-Rhône) indique par ailleurs que les circonscriptions n'étaient sans doute pas précisément délimitées à l'origine et pouvaient alors couvrir des territoires relativement vastes. L'étalement des fondations, du XI^e au XIII^e siècle, et la configuration qui leur fut donnée au cours de cette période expliquent probablement l'hétérogénéité des doyennés qui regroupaient de 25 à 108 paroisses.

Du XI^e à la fin du XIII^e siècle, les doyens occupaient une position privilégiée au sein du gouvernement diocésain, ratifiant les actes des évêques, représentant ceux-ci lors du synode diocésain, jouant le rôle d'arbitres dans des litiges concernant le siège épiscopal et cumulant leur charge avec celles de chanoine, de chantre ou d'official. Une poignée d'actes et surtout le cas bien documenté de Ceyzérieu montrent que ces dignitaires disposaient dans leur circonscription d'une juridiction ordinaire et criminelle sur l'ensemble des clercs, ainsi que d'une juridiction spirituelle sur leurs fidèles. Ils prononçaient des sanctions (amende, excommunication), accordaient des dispenses de minorité et de mariage, légalisaient les actes notariaux et percevaient diverses taxes. Le gouvernement décanal revenait à un chapitre, à un vicaire général, à un juge et à un procureur. Les doyens imposaient par ailleurs à leur clergé la tenue régulière d'un synode décanal et promulguaient des statuts. Enfin, ils surveillaient l'état des églises et de leur patrimoine foncier, ainsi que le comportement des prêtres et des fidèles, en procédant régulièrement à une visite pastorale.

L'importance des pouvoirs acquis par les doyens justifia probablement les mesures prises à leur encontre par l'évêque Aymon de Grandson. Celui-ci

tenta de capter leurs droits de justice en faveur de l'officialité diocésaine créée en 1225. En fait, l'amoindrissement de leurs prérogatives dut demeurer, jusqu'au milieu du XIVe siècle, relativement théorique. Les évêques parvinrent à bout des résistances en créant tout d'abord, dans la première moitié du XIVe siècle, des officialités foraines. Enfin, la création de collégiales, à partir de la fin du XIVe siècle, permit aux évêques d'affaiblir encore les doyens. Si ceux-ci se virent confier la direction des nouveaux établissements, ils perdirent par la même occasion toute autorité sur leur circonscription.

— MdIC

Pierre LANTERNIER et
Sophie MARIN, *Du château-
fort au musée, Chronique
d'un monument historique*,
coll. Pour la petite histoire...,
Annecy, éd. Ville d'Annecy
– Archives municipales, 2011,
112 p.

Succédant aux travaux de Max Bruchet, Georges Grandchamp, Pierre Duparc, Louis Blondel et Elisabeth Sirot-Chalmin, cet ouvrage propose une synthèse des nombreuses connaissances acquises sur l'histoire du château d'Annecy du XIIIe siècle à nos jours. Après une introduction consacrée aux occupations humaines du site d'Annecy à partir du Néolithique, il présente les principales phases de l'évolution du site castral dans le cadre des grandes figures qui l'ont modelé : les comtes de Genève, le duc Amédée VIII de Savoie, les princes de l'apanage de Genevois-Nemours. Le rôle de casernement du château, de la fin du XVIIe siècle à 1947, comme son aménagement en logement (1947-1952) puis sa transformation en musée font également l'objet de longs développements.

Les connaissances de l'histoire du château d'Annecy sont intrinsèquement liées aux campagnes de rénovation du bâtiment, inscrit à l'inventaire des Monuments historiques en 1902 et classé en 1959. On doit ainsi à l'architecte Charles Suisse et à l'archiviste de la Haute-Savoie Max Bruchet non seulement la sensibilisation de la population et des autorités à la valeur de la forteresse, la sauvegarde du magnifique plafond à caissons de la grande salle, mais aussi les premières analyses du bâti. Reprenant la méthode promue par Albert Naef à Chillon, Bruchet avait alors appuyé l'étude des élévations en publiant de longs extraits des sources manuscrites médiévales. Ensuite, les importants chantiers de rénovation conduits de 1953 à 1992 orientèrent les nouvelles études qui n'ont donc « pas encore révélé tous [les] secrets » du château, ainsi qu'en témoignent les découvertes archéologiques opérées en 2009 sur le parvis (ancien parking). Il est vrai que les comptes de châtelainie (1325-1534), entre autres, n'ont jamais pu être exploités exhaustivement et intégralement.

L'ouvrage de M. Pierre Lanternier et Mme Sophie Marin réussit néanmoins le tour de force de renouveler complètement l'image de la forteresse notamment grâce à la publication d'une superbe et abondante iconographie ancienne et récente. On aura ainsi plaisir à découvrir de nombreux plans et relevés, de multiples vues du site et des édifices, des graffiti laissés par la garnison dès le milieu du XVIIIe siècle, des photographies de la troupe et de ses logements, les salles aménagées au XXe siècle, etc. De même, en donnant une large place aux fonctions du château après le XVIIe siècle, cette étude

éclaire sous un jour nouveau les bâtiments et leurs habitants. On saluera par conséquent cet ouvrage qui, en dépit de sa taille modeste, éveille intelligemment la curiosité, suscite la réflexion et constitue une belle invitation tant à visiter les lieux qu'à poursuivre les recherches.

— MdIC

Jean TERRIER et Isabelle PLAN, avec une contribution de Michel ABERSON et Regula FREI-STOLBA, ***L'église Saint-Sylvestre de Compesières***, Genève, éd. Slatkine, 2011, 59 p. et 1 DVD (film de Christophe GOUMAND, *Les fouilles archéologiques de l'église de Compesières*).

A l'issue des fouilles archéologiques conduites en 2005-2006 par le Service cantonal d'archéologie, M. Jean Terrier et Mme Isabelle Plan exposent l'histoire riche et très complexe de l'église Saint-Sylvestre de Compesières.

Pierre angulaire du futur lieu de culte, un bloc erratique distinguait déjà le site avant son aménagement et pourrait avoir fait l'objet d'une «vénération particulière» jusqu'au Ve siècle. A une première structure, comblée au Ier siècle après Jésus-Christ, succéda aux IIe-IIIe siècles une petite exploitation agricole ou la *pars urbana* d'un grand domaine. Son étude a permis de mettre au jour une découverte exceptionnelle : le fragment de ce qu'il semble avoir été, selon M. Michel Abersson et Mme Regula Frei-Stolba, une grande plaque en bronze gravée d'une lettre impériale.

Le bâtiment fit place au Ve-VIe siècle à un ouvrage assez ample – qui n'a pu être reconnu dans sa totalité – associé à un espace funéraire de 8,40m de longueur pour 4,80m de largeur. Celui-ci fut pourvu d'une abside semi-circulaire au VIIe-VIIIe siècle. L'ensemble fut finalement détruit au IXe-Xe siècle au profit d'une petite église rectangulaire dotée d'un chœur barlong.

L'évêque de Genève céda Saint-Sylvestre de Compesières à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1270, tout en retenant la juridiction spirituelle, en s'octroyant le privilège de nommer le curé et en conservant ses droits de visite. Le lieu de culte bénéficia dès lors, entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle, de transformations importantes. Il fut pourvu d'un nouveau chœur, rectangulaire et voûté, et doté d'une grande annexe au nord. Cette dernière, faisant probablement office d'asile pour les pèlerins, disposait d'une vaste chapelle particulière vouée au culte de saint Sébastien. Il faut signaler que l'identification de ces espaces dévolus aux pèlerins est remarquable par sa rareté. Entre 1443 et 1481, le sanctuaire principal fut à nouveau agrandi, son chœur doté d'une croisée d'ogives, tandis qu'une chapelle monumentale dédiée au Saint-Esprit prenait place au sud.

Après l'occupation bernoise, l'érection de la commanderie comme siège du bailliage Ternier et Gaillard et l'aménagement de l'église comme temple réformé jusqu'en 1567, les Hospitaliers reprirent possession des bâtiments. Ils y apportèrent de profondes modifications dans la première moitié du XVIIe siècle, unifiant le lieu de culte avec son annexe nord, dans le but d'accueillir les fidèles des cinq paroisses désormais unies à Compesières. Les dernières interventions importantes consistèrent dans la construction d'un clocher-porche, en 1805, puis dans la réédification et l'agrandissement de l'église en 1834-1835.

L'ouvrage se conclut sur une présentation du mobilier du Haut Moyen Age mis au jour, par une évocation des chemins de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle et par divers témoignages de la dévotion à saint Jacques dans la région genevoise. A Compesières, une seule sépulture, sur plus de 360 examinées, a livré des insignes de pèlerin: cinq coquilles apparemment cousues au XIIe siècle sur un manteau. Il faudrait par conséquent admettre que l'église servait déjà d'étape sur le chemin de Compostelle avant l'installation des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le chapitre final décrit notamment les transformations apportées en 1954 au lieu de culte: installation d'un chauffage à l'électricité, destruction de l'ancien autel, démolition de la voûte de la nef, habillage des colonnes en bois par du stuc, pose de vitraux peints. Le chantier archéologique de 2005-2006 résulte pour sa part de l'équipement d'un chauffage au sol.

Les fouilles archéologiques sont exposées dans deux films de M. Christophe Goumand (Archéofilm). Le premier présente en dix minutes les phases techniques du chantier: dégagement des structures, identification des mortiers, démontage des sols successifs, relevé des tombes, confrontation en réunion des données recueillies, comblement final des couches archéologiques. Le second film (cinq minutes sans commentaires) montre l'équipe du Service cantonal d'archéologie au travail. On regrettera que ces deux documentaires, qui s'attardent surtout sur les tombes, n'aient pas été mieux exploités pour livrer notamment une explication synthétique de l'évolution du site. L'exposé de M. Jean Terrier, pourtant captivant, est ainsi malencontreusement coupé après l'exposé des raisons qui ont motivé les fouilles. On reste de même sur sa faim lorsque le dégagement d'une sépulture, présentée comme déterminante pour l'histoire de l'église, est interrompu par le réalisateur. En fait, montrant le quotidien d'un chantier archéologique, les images ne mettent malheureusement pas en valeur les particularités du site de Compesières.

Pour conclure, précisons que l'histoire de la maison forte des Hospitaliers à Compesières reste à écrire. En attendant que cette importante lacune soit comblée, il est à noter que les recherches de Gérard Détraz («La commanderie des Hospitaliers de Genevois au temps de Guy de Luyrieu [1439-1454]», dans *La Revue Savoisienn*e, 138e année, 1998, pp. 85-108), oubliées dans le présent ouvrage, ont pu établir que le commandeur de Genevois Guy de Luyrieu mit en œuvre un programme architectural d'envergure dans ses domaines. Dans les années 1440, il dota la chapelle de Moussy (Haute-Savoie, cne Cornier) d'un nouveau chœur et fit reconstruire en 1443-1446 la maison de La Sauveté (Haute-Savoie, cne Passeirier). A Compesières, le maçon Roux (*Russus*) reçut la tâche, le 31 août 1444, de réparer et d'agrandir le bâtiment de la commanderie. Ces travaux firent l'objet d'une inspection le 19 juin 1445. Ces informations semblent par conséquent dater le monument actuel et permettent de revoir l'interprétation d'un cartouche gravé d'une inscription, d'un millésime et de deux armoiries

(dont celles de la famille de Luyrieu), découvert dans le château en 1953 et qu'on avait alors attribué à l'année 1425.

— MdIC

XVI^e siècle

Correspondance de Théodore de Bèze, recueillie par Hippolyte AUBERT, publiée par Alain DUFOUR, Béatrice NICOLLIER et Hervé GENTON, t. 35 (1594), Genève, éd. Droz, 2011, 290 p.

Ce trente-cinquième volume de la *Correspondance de Théodore de Bèze*, qui comprend une cinquantaine de lettres en majorité adressées à Bèze, reste très centré sur l'actualité française, qui accapare une bonne partie de l'énergie du successeur de Calvin. De manière symptomatique, Nicolas Brûlart (1544-1624), marquis de Sillery et ambassadeur de France auprès du Corps helvétique, demeure le correspondant le plus régulier. Le roi Henri IV récemment converti au catholicisme, Bèze doit intervenir pour apaiser les craintes et les velléités de révolte de certaines Eglises réformées de France, ce qui lui donne l'occasion d'affiner sa doctrine politique, exposée de manière systématique dans *Du droit des magistrats* (1574). Il est également appelé à prendre position au sujet des efforts menés par Jean de Serres pour rapprocher les positions des protestants et des catholiques en France. L'actualité locale est marquée durant l'année 1594 par la poursuite de la guerre avec la Savoie, ponctuée par des trêves et des négociations. Sur le plan théologique, Bèze intervient dans les débats ecclésiologiques qui ont lieu en Angleterre et dans les discussions sur l'eucharistie en Allemagne. Outre les échanges épistolaires, le volume comprend notamment une longue description, très détaillée, des structures de l'Eglise d'Angleterre, attribuée à l'archevêque de Canterbury, John Whitgift (1530-1604) et adressée à Bèze, un document – l'avis de Jean de Serres sur la réunion des protestants et des catholiques en France – qui intéressera les historiens de l'irénisme, ainsi que les minutes des lettres envoyées, entre 1578 et 1593, par le comte de Sayn-Wittgenstein (1532-1605).

— CG

Lyse SCHWARZFUCHS,
L'Hébreu dans le livre à Genève au XVI^e siècle, coll. Cahiers d'humanisme et Renaissance, 96, Genève, éd. Droz, 2011, 262 p.

L'ouvrage fait suite à deux livres du même auteur consacrés respectivement au *Livre hébreu à Paris au XVI^e siècle* (2004) et à *L'Hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle* (2008). Il termine ainsi une trilogie qui couvre les principaux lieux d'impression hébraïque dans les pays d'expression française. Comparativement, Genève demeure cependant le centre de production le moins important : 130 éditions, émissions et rééditions d'ouvrages comprenant des caractères hébreux y ont été édités, contre 450 à Paris et 200 à Lyon ; l'usage de ces caractères n'y a été introduit qu'en 1546, alors que les presses lyonnaises les employaient depuis 1488 et celles de Paris depuis 1508. L'originalité genevoise réside en revanche dans le fait que c'est ici que les bibles latines et françaises ont été annotées pour la première fois avec de l'hébreu ; de plus, selon l'auteur, « l'impression [en 1586] d'une bible en

hébreu-grec-latin, une première en date des « petites polyglottes », est un événement dont Genève peut s'enorgueillir » (p. 75). Le volume se présente principalement comme une bibliographie recensant chronologiquement les 130 ouvrages repérés. Un chapitre introductif présente les différents acteurs qui sont concernés à un titre ou à un autre par l'impression hébraïque dans la cité réformée. Une notice est ainsi consacrée à chacun des 19 imprimeurs qui maniaient ces caractères, aux 20 auteurs dont les ouvrages, imprimés à Genève, contiennent également ces caractères et aux nombreux dédicataires de ces ouvrages. L'analyse examine parfois plus précisément le type de caractères utilisés ou l'étendue des connaissances hébraïques que maîtrisaient certains de ces auteurs (par exemple Calvin). Parmi les auteurs décrits, on trouve une figure importante du monde des hébraïsants du XVI^e siècle : juif né à Ferrare vers 1510 et converti au christianisme, Immanuel Tremellius se distinguait des autres hébraïsants par le fait que l'hébreu était sa langue maternelle. Enseignant cette langue à Strasbourg, à Cambridge, à Heidelberg et à Sedan, il est l'auteur d'une traduction en hébreu du catéchisme de Calvin et d'une traduction latine de la Bible à partir de la version hébraïque pour l'Ancien Testament et de la version syriaque pour le Nouveau Testament qui a pu être considérée comme une alternative protestante à la Vulgate. A son sujet, Lyse Schwarzfuchs donne à lire pour la première fois en français les préfaces que Tremellius a ajoutées à sa traduction du catéchisme de Calvin ainsi qu'à une grammaire hébraïque.

— CG

Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, publiés sous la direction des Archives d'Etat de Genève, t. V, vol. 1 (*du 1^{er} janvier au 30 septembre 1540*); vol. 2 (*du 1^{er} octobre au 31 décembre 1540*), texte établi et annoté par Sandra CORAM-MEKKEY, Gilles-Olivier BRON et Christophe CHAZALON, avec la collaboration de Catherine SANTSCHI, Genève, éd. Droz, 2011, 1110 p.

Souvent centrée sur la figure de Jean Calvin, l'historiographie de la Réforme genevoise a laissé dans l'ombre les années 1538-1541, au cours desquelles le réformateur, expulsé de Genève, séjourne principalement à Strasbourg : les événements de cette courte période paraissent n'avoir de valeur que pour une histoire étroitement locale. En son temps, Gabrielle Berthoud, dans le livre qu'elle consacrait en 1973 à Antoine Marcourt, avait pourtant déjà souligné l'importance de ces années en insistant notamment sur le fait la Réforme genevoise continuait à suivre à cette époque son cours et que les préoccupations disciplinaires de Calvin continuaient à animer le processus de réforme en son absence. Les deux forts volumes, totalisant plus de 1000 pages, que les éditeurs des registres du Conseil de Genève consacrent à la seule année de 1540 prouvent non seulement combien Gabrielle Berthoud avait raison, mais apportent une ample démonstration du caractère décisif de cette période. Si l'introduction relève les efforts du gouvernement genevois pour unifier la ville et, avec plus de difficultés, les territoires ruraux sur le plan confessionnel, prouvant par là que se poursuit alors le travail d'unification religieuse initié par Jean Calvin et Guillaume Farel, elle met également en évidence d'autres aspects d'une actualité qui fait effectivement de cette année 1540 un moment charnière, au cours duquel le destin de la ville se joue. Genève est alors engagée dans des négociations délicates avec la

puissance bernoise. Ces pourparlers qui ont pour enjeu l'étendue de l'indépendance de la ville, y entraînent de profondes divisions. Partisans et opposants au traité signé en 1539 vont jusqu'à l'affrontement et les représentants de la cité rapidement qualifiés d'«Articulants» qui ont négocié le texte sont condamnés à mort. Tandis que cette question partage les citoyens et bourgeois de la ville en deux factions relançant cette dynamique de confrontation partisane caractéristique de la culture politique de la première moitié du XVI^e siècle genevois, l'indépendance de la ville est également menacée du côté français. Ce contexte qui nourrit les craintes obsidionales dans la cité renforce le travail de construction des fortifications entrepris en 1539 : sur ce terrain aussi, l'indépendance de la cité est en jeu. L'ensemble de ces circonstances explique également que le volume soit particulièrement riche en annexes : plus d'une centaine de documents rend compte de l'intense activité surtout diplomatique, mais aussi judiciaire, du Conseil de Genève en cette année 1540.

— CG

XVIII^e siècle

Flávio BORDA D'ÁGUA (textes réunis par), *Police et ordre public : vers une ville des Lumières*, coll. Mémoires et Documents sur Voltaire, no 4, Condeixa-a-Nova, éd. La Ligne d'ombre, 2011, 158 p.

La collection des «Mémoires et Documents sur Voltaire» est censée, précise-t-on sur le rabat de quatrième de couverture, «publier en priorité tous documents liés à l'histoire du séjour de Voltaire à Genève, à Ferney et dans le pays de Gex» mais également «reflète[r] l'activité culturelle des Délices et celle de la ville de Ferney-Voltaire». Ce double objectif semble ici atteint : le volume rend en effet d'abord compte de l'exposition intitulée *Commissaire Voltaire : naissance de la police au siècle des Lumières* qui s'est tenue dans la maison de Voltaire dès le 31 août 2011 et jusqu'au 14 janvier 2012 et a suscité plusieurs partenariats d'exception, au premier rang desquels celui du Musée de la Préfecture de police de Paris ; il fournit ensuite une vue d'ensemble des différentes problématiques policières à travers tout le continent européen. C'est ainsi que Brigitte Marin, dans une première section nommée «Administration et agents policiers», s'intéresse à la réforme de la police en Espagne («La réforme de la police en Espagne [1768-1769] : nouveaux agents et nouvelles territorialités. L'institution des *alcades de barrio*», pp. 13-34) et Marco Cicchini à ce que Jean-Louis Mallet nomme, en 1822, la «police militaire» genevoise («La robe ou l'uniforme ? Magistrats, militaires et ordre public à Genève au XVIII^e siècle», pp. 35-59). Citons encore, pour clore cette première partie, l'intervention de Vincent Fontana («Maintenir l'ordre urbain à l'heure de l'annexion française. Administration et pratique policière à Genève [1789-1813]», pp. 61-91). Une deuxième section, baptisée «Pratiques policières», réunit quelques textes relatifs à l'incendie de l'opéra de Paris du 8 juin 1781, à la censure du *Sermon prêché à Bâle* en 1768 ou aux collections du Musée de la Préfecture de police de Paris. L'exposition comme le présent

volume s'inscrivent de fait dans la double dynamique dix-huitièmiste impulsée depuis quelques années à Genève: par l'équipe de Michel Porret tout d'abord et l'ensemble des acteurs de la Maison de l'Histoire (il n'est que de songer à l'extraordinaire travail de Vincent Milliot sur Lenoir) et par l'Institut Voltaire enfin dont il serait à souhaiter (ce petit volume et la collection même des MDV vont heureusement dans ce sens) qu'il retrouve le rôle qui fut le sien jadis, s'agissant de publications savantes sur les Lumières.

— FJ

David GAUTHIER, *Le sentiment d'existence: la quête inachevée de Jean-Jacques Rousseau*, traduit de l'anglais par Salim HIRÈCHE, Genève, éd. Markus Haller, 2011, 277 p.

Première des publications liées au tricentenaire de la naissance de Rousseau, *Le Sentiment d'existence* de David Gauthier avait été publié en anglais en 2006: la traduction proposée par Salim Hirèche permet aujourd'hui au public francophone de découvrir la vision très particulière de Rousseau qui est celle du philosophe canadien. En jeu, une question: pouvons-nous retrouver la liberté que nous avons perdue en liant notre existence, ou le sentiment que nous en avons, au seul regard d'autrui? David Gauthier tente, en parcourant l'œuvre de Rousseau, de trouver quelques pistes de réflexion dans des domaines aussi divers que l'analyse politique, la pratique éducative, l'écriture romanesque ou l'introspection finale des *Rêveries*. Le soussigné travaillant précisément à l'édition critique des *Rêveries* pour le compte des éditions Classiques Garnier n'a malheureusement pas trouvé dans les trente pages du septième et dernier chapitre («La dernière promenade», pp. 235-269) d'idées réellement neuves ou fécondes. Certes, David Gauthier identifie bien l'accident de Ménilmontant comme «le véritable début des *Rêveries*», mais c'est pour aussitôt retomber dans des lieux communs dont on eût pu penser qu'ils n'avaient plus cours en ce début de XXI^e siècle. Citons, à titre d'exemple, le passage sur les enfants de Rousseau: il s'agit pour Jean-Jacques, nous explique David Gauthier, d'«exorciser son passé de père». Et de mettre en avant les «raisons peu convaincantes» avancées par le philosophe pour sa propre justification. Du reste, conclut David Gauthier, «nous n'avons pas besoin de nous y attarder». Voilà qui est pratique. Nous avons ainsi malheureusement affaire, du début à la fin de l'ouvrage, à un discours qui tient davantage du cours de faculté ou de la (maladroite) prise de notes qu'à un livre réellement construit et dont les rousseauistes (et les autres) auraient pu tirer profit. Ajoutons que la traduction laisse parfois à désirer (voir p. 238, avec par exemple l'utilisation absolue du verbe «contraster», lequel eût demandé un semi-auxiliaire ou une complémentation) et reconnaissons que cette publication, si elle ouvre le bal des écrits de 2012 sur le citoyen de Genève, n'en sera certainement pas le point fort.

— FJ

Chrétien Guillaume DE LAMOIGNON
DE MALESHERBES, **Voyage
des montagnes neuchâteloises
en été 1778**, introduction, trans-
criptions et annotations de Mélanie
BART GADAT et Roland KAEHR,
édité et mis en page par Roland
KAEHR, Genève, éd. Slatkine, 2011,
213 p.

La fin de la vie de Malesherbes est, nous rappellent Mélanie Bart Gadat et Roland Kaehr dans leur introduction, marquée par les voyages: à celui de la Franche-Comté et de la Suisse succèdent en effet «une tournée en Bretagne et en Normandie», un possible voyage en Italie et même un projet de voyage aux Etats-Unis qui tourne rapidement court. Les journaux réalisés par Malesherbes durant ses voyages de l'an 1778 se trouvent réunis sur dix carnets manuscrits dont le présent volume n'offre que les épisodes neuchâtelois. C'est là tout à la fois une bonne et une mauvaise chose: une bonne, parce qu'il eût été impossible de publier la totalité des carnets aussi rapidement et que nous eussions sans doute encore longtemps été privés de la prose voyageuse de Malesherbes; une mauvaise, parce que nous manquent les épisodes cruciaux des voyages de 1778, et notamment le passage à Besançon, durant lequel Malesherbes apprend la mort de Rousseau, et celui de Genève, que le voyageur cherche à éviter, sans qu'on sache trop pourquoi. Le texte des carnets «neuchâtelois» est présenté dans une version modernisée, ce dont les éditeurs s'expliquent, dans une longue notice: y apparaissent des personnages connus (Abraham Gagnebin, Frédéric Samuel Ostervald) et le souci d'une écriture «scientifique» qui n'a jamais quitté Malesherbes. Une bibliographie vient compléter ce volume bienvenu et d'une facture toujours agréable.

— FJ

Claude MAZAURIC, **Jean-Jacques
Rousseau à vingt ans:
un impétueux désir de liberté**,
La Laune-Vauvert, éd. Au Diable
Vauvert, 2011, 153 p.

Il fallait bien citer, dans la (déjà) très abondante production «rousseauiste» de l'année 2011, ce petit volume de Claude Mazauric. D'autres «tel écrivain à vingt ans» avaient déjà paru, même si Jean-Jacques est le premier homme des Lumières de la collection. Le vagabondage proposé par Claude Mazauric nous permet de goûter, chemin faisant, à la prose de ce grand historien, connu pour ses nombreux travaux sur la Révolution française. Une bibliographie «sélective» située en fin de volume rappelle les ouvrages «dont on s'est le plus souvent inspiré»: en effet, «l'avalanche bibliographique déclenchée depuis plus de deux siècles par la vie et l'œuvre de Rousseau rend illusoire» l'établissement d'une liste plus abondante. Certes: mais la répétition a de tout temps été un procédé dangereux, apte à faire se reproduire, de littérature secondaire en littérature secondaire, telle ou telle erreur. A titre d'exemple, c'est en 1733, aux dires de Claude Mazauric, que Rousseau a fait son voyage à Besançon pour y rencontrer l'abbé Blanchard. Or un colloque tenu en 1998, et dont les actes ont depuis longtemps paru, a clairement établi que c'était en juin 1732. Bien plus: il est avéré que Rousseau est arrivé dans la capitale franc-comtoise le 28 juin, le jour-même de ses vingt ans! On concevra qu'il est dommage qu'un ouvrage intitulé *Jean-Jacques Rousseau à vingt ans* fasse, sur ce point précis, une telle erreur...

— FJ

Eric WERNER, *Les Lieux du cœur: un pasteur genevois sur les traces de Jean-Jacques Rousseau*, Vevey, éd. Xenia, 2011, 111 p.

Le pasteur dont il s'agit n'est autre que Jean-Pierre Vaucher (1763-1841), bien connu des historiens de la science, précise Eric Werner, « pour ses travaux sur les algues ». Sont présentées quelques-unes des lettres qu'il échange entre 1785 et 1822 avec l'homme d'Etat et scientifique zurichois Hans Conrad Escher (1767-1823) « avec qui il entretint, plusieurs décennies durant, des liens d'amitié particulièrement étroits ». L'ensemble est divisé en deux parties qui sont chacune consacrées à un « lieu » rousseauiste: Vevey d'abord, l'île Saint-Pierre ensuite. Les quelques lettres proposées à la sagacité du lecteur confirment la nécessité d'une édition globale, nourrie des quelques compléments qui se trouvent à la Bibliothèque de Genève (ainsi la notice biographique que son propre fils consacre à Jean-Pierre Vaucher) et d'un arrière-plan scientifique qui pût regrouper un appareil critique plus abondant et une étude générale sur le lien épistolaire des deux hommes. Quoi qu'il en soit, on ne peut aujourd'hui qu'être reconnaissants à Eric Werner d'avoir éveillé notre curiosité et à Slobodan Despot, directeur des éditions Xenia, d'avoir osé publier un volume dont on peut penser qu'il ne renflouera guère ses caisses.

— FJ

Vincent MILLIOT, *Un policier des Lumières*, coll. Les Classiques, Seyssel, éd. Champ Vallon, 2011, 1200 p.

Cet ouvrage est sans doute le plus important de cette année, s'agissant du XVIIIe siècle – important à la fois par son nombre de pages (1200, offertes heureusement sur un papier dont la finesse autorise une lecture relativement aisée) et par l'importance de son propos: nous est en effet présentée une réflexion décisive sur la police à Paris au temps des Lumières avant la publication des célèbres *Mémoires* du lieutenant général de police Lenoir, celui-là même auquel Rousseau avait rendu visite et dont il est encore question dans les *Rêveries du promeneur solitaire*. Outre une importante bibliographie, l'ouvrage contient un précieux catalogue des manuscrits du fonds Lenoir de la Bibliothèque d'Orléans. Ouvrage précieux à tous égards donc, et qui devrait se trouver dans toute bonne bibliothèque! Peut-être eût-on même pu en faire deux volumes distincts, le premier, *Un Policier des Lumières*, traitant de la police parisienne à travers le regard de Lenoir et dans les perspectives qui sont celles de l'historiographie policière contemporaine, le second présentant les *Mémoires* du lieutenant général. On eût certes perdu le va-et-vient passionnant qui permet d'aller de l'un à l'autre, mais on eût gagné en fluidité. L'ensemble témoigne en tout cas d'une recherche approfondie qui réjouira tous les amoureux du XVIIIe siècle et ouvre les portes à de nouvelles interprétations de faits historiques mais aussi de lectures contemporaines des événements décrits par Lenoir dans ses *Mémoires*. On notera, dans un texte captivant d'un bout à l'autre et aux qualités d'écriture manifestes, l'extraordinaire chapitre intitulé « Les mécaniciens ». Rappelons pour finir que Vincent Milliot a fait une conférence dans le cadre des activités de médiation de l'exposition *Commissaire Voltaire: naissance de la police au siècle des Lumières*, conférence enregistrée et diffusée sur le site de l'Institut et Musée Voltaire.

— FJ

Philippe COET, « **La compagnie de gendarmerie du Département du Léman (1798-1814): esquisse historique** », dans *Le Brécaillon*, no 31, février 2011, pp. 4-74.

Depuis une quinzaine d'années, l'histoire des polices aux périodes modernes et contemporaines fait l'objet d'un important renouvellement historiographique en Europe dont témoignent livres, revues et colloques. Investie pendant longtemps par des policiers et souvent circonscrite au genre commémoratif, l'histoire policière a gagné en consistance à la faveur d'un déplacement des interrogations. Il ne s'agit plus de produire une histoire institutionnelle étroite, mais de porter l'attention aux pratiques concrètes, à la pluralité des acteurs et aux interactions police-société. Dans la perspective de ce renouveau historiographique, il ne s'agit plus de célébrer l'ancienneté ou la gloire séculaire de telle ou telle institution, mais de mieux saisir le développement des politiques publiques de sécurité, de mieux comprendre la place et les moyens d'action des forces de police dans la lente construction de l'Etat moderne puis de l'Etat de droit.

Jusqu'à récemment, le bilan historiographique de l'histoire des polices à Genève était bien maigre et la recherche indépendante sur le sujet inexistante – seule tentative de synthèse, qui n'échappe pas aux travers mentionnés plus haut, le livre de P. Bertrand, *Histoire de la police genevoise: esquisse historique* [1967], est un travail de commande de l'ancien Département de justice et police. Les recherches sont encore peu nombreuses et limitées dans la chronologie traitée (outre les travaux de l'auteur de ces lignes, couvrant l'Ancien Régime, il convient notamment de mentionner les travaux de Vincent Fontana sur l'implantation du modèle de police napoléonien, en particulier sur le rôle des commissaires de police, dans la Genève française). Parmi celles-ci, les travaux de Philippe Coet méritent une mention particulière. Depuis plusieurs années, les lecteurs du *Brécaillon* – organe de l'Association du musée militaire genevois – peuvent apprécier ses articles consacrés à divers aspects de la police genevoise. Dans le numéro de février 2011, il fournit un long article sur un sujet inédit et difficile, la compagnie de gendarmerie du département du Léman (1798-1814).

Grâce au dépouillement minutieux des archives du département du Léman, P. Coet propose donc « un portrait » d'une compagnie de gendarmerie étroitement liée à l'existence du département lui-même. En effet, suite au traité de réunion de Genève à la France (avril 1798) et à la création du département du Léman (août 1798), ce dernier se dote d'une compagnie de gendarmerie conformément à la loi du 16 février 1791 qui crée la gendarmerie nationale pour remplacer la maréchaussée. A la nouvelle compagnie « lémanique » s'agrègent d'abord les brigades issues des territoires retranchés des départements voisins (Ain et Mont-Blanc) pour former celui du Léman. Mais les difficultés rencontrées pour la formation de cette police territoriale sont innombrables: les critères de recrutement sont très sélectifs (taille, âge, expériences de guerre, compétences scripturaires) et les écueils pour le logement des brigades omniprésents (toutes ne sont pas casernées, il faut prévoir un logement chez l'habitant). Dès 1802, les effectifs théoriques sont fixés à 94 gendarmes (les quatre cinquièmes à cheval) pour l'ensemble du département, répartis en 15 brigades.

Police des campagnes dans son origine et dans son principe, la gendarmerie n'est pas pour autant exclue du périmètre urbain. P. Coet mentionne un détachement de cinq gendarmes affectés à la surveillance des étrangers et gens suspects en ville de Genève, outre la brigade affectée au service des tribunaux. Si les premiers sont logés dans la cité *intra-muros*, le dépôt de la compagnie et la brigade du chef-lieu du département ne trouvent à s'installer qu'à l'extérieur de l'enceinte, à Plainpalais, malgré les injonctions du ministre de la guerre et une série de tentatives infructueuses.

Comme ailleurs et en partie dans la lignée des compétences de la maréchaussée d'Ancien Régime, la gendarmerie effectue essentiellement des missions relevant de la police de souveraineté et de sûreté : elle traque la contrebande, surveille et sécurise les routes et surtout poursuit avec acharnement les résistances à la conscription, conscrits réfractaires ou déserteurs. Au gré des tournées qu'ils effectuent, les gendarmes procèdent aux arrestations – chaque brigade est censée disposer d'une chambre de sûreté – et participent aux convois des condamnés, envoyés par exemple à la centrale d'Embrun (Hautes-Alpes).

La fin du régime français à Genève, en décembre 1813, inaugure une période de flottement et d'incertitudes. Dès janvier 1814, les élites genevoises de la Restauration expriment la volonté de former une nouvelle gendarmerie « chargée du service général de police », ayant des compétences très étendues, d'autant plus qu'il s'agit dans un premier temps de continuer d'administrer les territoires compris dans le département du Léman. Si, parmi les gendarmes du Léman, certains combattent aux côtés de l'armée française contre les Autrichiens au début de 1814, d'autres conservent leur poste et deviennent les premiers éléments de la gendarmerie genevoise. Entre anciens et nouveaux gendarmes, la réorganisation de la gendarmerie s'impose à mesure que les territoires de l'ancien département du Léman se séparent, jusqu'à la décision du gouvernement genevois de conserver 25 hommes. Selon P. Coet, « cette décision, qui date du 27 septembre 1814, peut être considérée comme l'acte de naissance de la gendarmerie genevoise » qui, précise-t-il plus loin, « pourra bientôt fêter son bicentenaire ».

Grâce à cet article de P. Coet, les chercheurs intéressés à l'histoire du maintien de l'ordre à Genève disposent d'une base documentaire solide et étayée. Cette base se doit toutefois d'être développée et approfondie. Faute de place sans doute, certaines problématiques pourtant essentielles à la construction de l'ordre public sont évoquées, sans donner lieu à une véritable analyse. On pense notamment aux « résistances » que rencontrent les gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions (en particulier à Genève), mentionnées sans que l'on sache s'il s'agit d'actes isolés. Quel est le degré d'acceptation ou de refus de cette nouvelle force de l'ordre, en ville et dans les campagnes ? Quelles sont les représentations que les gendarmes suscitent auprès des administrés ? Et d'abord, qui sont les gendarmes ? C'est précisément en cherchant à répondre à de telles questions, dans les sillons tracés par

l'histoire sociale et culturelle, que les études « gendarmiques » ont pu renouveler nos connaissances. Parmi les plus novateurs, signalons : A.-D. Houtte, *Le métier de gendarme au XIXe siècle*, Rennes, 2010 ; A. Lignereux, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie [1800-1859]*, Rennes, 2008. On peut se réjouir que dans la voie du nouveau historiographique, qui est en « phase d'expansions » pour reprendre la formule de P. Coet, s'engagent désormais les travaux des chercheurs genevois.

— MC

XIXe-XXe siècles

Olivier MEUWLY (dir.), *Histoire de la presse politique en Suisse romande au XIXe siècle*, Gollion, éd. Infolio, 2011, 375 p.

C'est Olivier Meuwly lui-même, coordonnateur du volume, qui en a signé la partie « genevoise » (pp. 92-160) : l'ouvrage se compose en effet de six chapitres consacrés chacun à un canton romand, et agrémentés d'un index des noms et d'une liste des titres cités. On conçoit le danger d'une telle présentation : si chacun des cantons fait certes l'objet d'une attention particulière, leur séparation en différents chapitres et la disparité des auteurs risquent fort d'interdire des passerelles qui se fussent pourtant révélées riches d'enseignements. Autre lacune, mais pleinement assumée par l'éditeur : « la presse est abordée dans sa mission politique, sa relation aux événements politiques, et moins par le biais d'une analyse des contenus, qui nous aurait entraîné trop loin » (p. 9). Mais l'analyse des contenus n'aurait-elle pas précisément ouvert la voie à une réorientation des principes politiques « actifs » ou conscients de tel ou tel organe de presse ? Quoi qu'il en soit, l'ouvrage dirigé par Olivier Meuwly vient compléter de manière substantielle les études de Jean-Pierre Chuard, d'Ernst Bollinger et, pour le panorama valdo-genevois, d'Alain Clavien. Le chapitre « genevois » est tout à fait passionnant, notamment au moment des « crises » et de la « fin » du fazysme, dont Olivier Meuwly éclaire de manière décisive les étapes à la lecture de *La Revue*, du *Journal de Genève* ou de *La Démocratie genevoise*.

— FJ

David RIPOLL (dir.), Sabine NEMEC-PIGUET (préf.), Christine AMSLER, Vincent BARRAS, Alain ETIENNE, Mariama KABA, Pierre MONNOYEUR, *Champel-les-Bains*, Genève-Gollion, éd. Infolio – Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, 2011, 205 p.

Une dizaine de villas de style français moderne, des maisons individuelles flanquées de tourelles ou en forme de chalets, une villa cossue aux allures de château, une fausse tour médiévale : le sud de la colline de Champel et ses flancs regorgent de vestiges architecturaux qui rappellent au promeneur que ce site fut choisi, dans les années 1870, pour accueillir une ville d'eau. Aujourd'hui, la toponymie de Champel-les-Bains, désuète et anachronique, prête à sourire. Pourtant, loin de l'anecdote, l'histoire jusqu'ici mal connue de ce site est passionnante et complexe. Elle est retracée avec minutie par une équipe d'historiens provenant d'horizons divers réunis autour de David Ripoll. Car il fallait bien multiplier les regards, entre histoire de l'art, histoire de l'architecture et histoire de la médecine, pour saisir les divers contours

d'une opération à la fois immobilière, mondaine, touristique et thérapeutique. Une dizaine de textes restituent solidement l'histoire de l'ascension et de la déchéance d'une ville balnéaire sur les bords de l'Arve qui a accueilli, le temps d'une cure au moins, Camille Saint-Saëns, Hippolyte Taine, Guy de Maupassant, André Gide ou Joseph Conrad.

L'impulsion initiale du projet est donnée par un avocat dandy, David Moriaud. Les motifs qui l'animent sont difficiles à cerner. Avec divers associés, il fait l'acquisition d'un vaste terrain, propriété de l'institut pédagogique Venel (en fonction de 1832 à 1873), lequel comprend une belle maison de maître du XVIII^e siècle ayant précédemment appartenu aux Pictet. Le projet, mis en œuvre dès 1873, consiste à transformer en hôtel la maison de maître, devenue l'Hôtel Beau-Séjour, à construire un établissement hydrothérapique sur les bords de l'Arve et à créer un lotissement de maisons individuelles, censées former une véritable station balnéaire. Sur le terrain acquis, augmenté de terrains adjacents, Moriaud et ses acolytes découpent une quarantaine de parcelles qui trouvent rapidement des acquéreurs et sur lesquelles se construisent, autour de quelques architectes, français notamment, des villas suburbaines de styles et de standings variés. Les maisons de plaisance, qui se louent parfois à la saison, seront par la suite habitées à l'année.

Etroitement lié au projet immobilier, le développement du thermalisme sur les bords de l'Arve s'appuie sur l'autorité des médecins qui, dès 1843, vantent les bienfaits de cette eau vive, dotée d'«un je ne sais quoi» dira-t-on par la suite, qui prend source au Mont-Blanc. Les promoteurs de Champelles-Bains s'appuient sur les modèles réputés des villes thermales suisses et internationales qui attirent les foules en ce milieu de XIX^e siècle, alors que l'hydrothérapie connaît un regain d'intérêt dès 1830. A Champel, l'établissement des bains est placé à l'origine sous la direction du docteur Paul Glatz qui pratique toutes sortes de traitements : douches, bains divers, dont un dans l'eau courante de l'Arve, électrothérapie, etc. Dès la fin du XIX^e siècle pourtant, l'établissement hydrothérapique connaît une baisse de fréquentation qui s'accroît avec la Première Guerre mondiale avant d'être définitivement dépassé par la concurrence des bains de Divonne et d'Evian. Ce sont moins les propriétés de l'eau qui sont en cause que des facteurs financiers et surtout culturels : l'eau seule ne suffit plus à satisfaire des curistes, ou des touristes, en quête de rivages (selon l'heureuse formule d'Alain Corbin), d'air libre et de soleil, alors que les bains de l'Arve n'offrent qu'un espace clos et encaissé.

Quant à l'hôtellerie, elle connaît des années fastes au tournant du XX^e siècle qui encouragent les directeurs qui se succèdent à la tête du Beau-Séjour à en faire un véritable complexe hôtelier. Devenu «Palace-hôtel» en 1907, Beau-Séjour est le lieu d'une sociabilité mondaine de touristes et d'étrangers de passage à Genève qui séjournent dans un écrin de verdure à quelques minutes en tramway du centre-ville. Pour attirer la clientèle, les brochures vantent l'eau vive et salubre, l'air pur de la colline et les

promenades qu'une tour de style médiéval – construite pour l'occasion à partir, semble-t-il, de pierres anciennes – vient agrémenter. Pour les curistes plus modestes, un hôtel-pension, La Roseraie, est érigé en face de l'établissement hydrothérapique. La Première Guerre mondiale freine la croissance hôtelière de Beau-Séjour qui peine à retrouver ses élans d'antan et qui ferme définitivement ses portes en 1947, trois ans après les bains hydrothérapiques. Comme le résumant les auteurs, l'hôtellerie connaît « le même destin que l'industrie balnéaire : une érosion lente mais inéluctable, au profit d'une extension du secteur médical » (p. 104). En effet, dès 1943, l'Hôpital cantonal se porte peu à peu acquéreur du site de Beau-Séjour dans le dessein d'en faire un lieu pour malades convalescents ou chroniques, ce qui conduit à la destruction de tous les bâtiments hôteliers, hormis la maison de maître.

De grand format et admirablement édité, le livre est richement illustré. Le dossier iconographique et photographique restitue aussi bien les ambiances feutrées des lieux, exposées par les annonces publicitaires de l'époque, qu'il informe notre regard sur le patrimoine architectural existant. En annexes, un « catalogue architectural » fournit la liste complète des bâtiments concernés par l'aventure de Champel-les-Bains et les indexe sur un plan de quartier. S'il fallait émettre un regret, qui n'engage pas la responsabilité des auteurs, c'est que, faute d'archives, ce livre ne fournit que très peu d'informations sur les individus qui ont peuplé ce petit monde du thermalisme, du richissime curiste au petit employé des bains ou des services hôteliers. En attendant le jour où les dossiers de la Société hydrothérapique sortiront au grand jour d'un grenier particulier, il faut se contenter d'un souvenir d'enfance évoqué par la fille du dernier directeur de l'Hôtel Beau-Séjour et rapporté par D. Ripoll. De ces temps où l'Arve se prêtait au thermalisme, elle se souvient qu'un pensionnaire indien avait pour compagnon de promenade une tortue à la carapace sertie de pierreries. C'est décidément un beau livre où la rigueur historique ne suscite pas moins l'imaginaire et la rêverie du lecteur immergé dans ce monde englouti : Champel-les-Bains.

Sur le sujet, hormis quelques allusions et données factuelles plus ou moins assurées que l'on trouve dans des ouvrages généralistes, il n'existait jusqu'ici qu'un article pionnier, mais incomplet, d'O. Perroux, « La Société hydrothérapique de Champel sur Arve », dans S. Pasquier [dir.], *L'eau à Genève et dans la région Rhône-Alpes [XIX-XXe siècles]*, Paris, 2007, pp. 197-211.

— MC
